

Formation

Animateur fédéral Sabre Laser

sur 4 week-ends

saison 2020-2021

1. Définition

L'animateur fédéral de sabre laser est un **assistant technique** à l'enseignant diplômé d'État ayant compétence à encadrer un groupe. Il peut prendre des responsabilités dans le cadre de l'initiation. Il reçoit du maître des directives pédagogiques précises qu'il se limite à suivre. Il est capable de prendre des initiatives dans le cadre de l'animation.

2. Compétences attendues

Module 1 : Accueillir et informer les publics

- Accueillir en toute sécurité et convivialité les publics en tenant compte de leurs caractéristiques.
- Se présenter, expliquer son rôle d'animateur ainsi que les limites de son intervention, échanger avec le public.
- Préparer le matériel destiné à la séance et au public, le ranger et l'entretenir.
- Prendre en main et gérer les groupes au sein d'une structure en fonction d'objectifs fixés.
- Préciser et faire respecter les règles de sécurité imposées par la pratique, connaître le règlement.

Module 2 : Animer et encadrer l'activité

- Gérer un échauffement adapté au public de façon ludique et rationnelle.
- Concevoir et animer des séances de découverte SL en combat sportif et chorégraphié.
- Diriger un groupe d'au moins 6 personnes en situation spécifique.
- Dispenser un retour au calme.
- Transmettre l'éthique et les valeurs de l'escrime et du sabre laser.

Module 3 : Démontrer et corriger des savoir-faire techniques

- Placer les publics en condition d'apprentissage et assurer les remédiations.
- Maîtriser, expliquer et démontrer quand, pourquoi et comment réaliser des actions simples.
- Proposer une progression pédagogique.
- Gérer le bon déroulement des phases de combat et dominer l'arbitrage.
- Évaluer les progrès et les acquis, assurer des remédiations.

3. Alternance et tutorat

Il s'agit d'une formation pré-professionnelle alternant des modules de formation, sous la responsabilité d'un cadre technique ou du référent régional sabre laser, et des modules en situation, avec tuteur, au sein de la structure d'accueil. Le tuteur choisi par le candidat doit être un enseignant titulaire d'un diplôme inscrit au RNCP.

4. Conditions d'entrée en formation requises

- Être licencié à la FFE,
- Être dans l'année de ses 16 ans pour faire acte de candidature
- Devra, dans l'année sportive, avoir obtenu son diplôme d'arbitre de club

5. Principes d'organisation

La formation, d'une durée de **100 heures**, repose sur le principe de l'alternance et s'organise autour :

- **D'une formation théorique et pratique de 60 heures** organisée par le Comité Régional Escrime Auvergne Rhône Alpes, sous la responsabilité du cadre technique ou du référent régional Sabre Laser.

Elle se déroule sur **4 week-ends** réparties sur la saison 2020-2021, les samedi et dimanche :

- 31/10 et 01/11/2020 à TSF - 180 boulevard de Charavignes - 38500 VOIRON
- 19/12 et 20/12/2020 (lieu à préciser)
- 20/02 et 21/02/2021 (lieu à préciser)
- 24/04 et 25/04/2021 (lieu à préciser)

Pour les 3 sessions de formation dont le lieu reste à déterminer, il est nécessaire de prévoir **pour les mineurs** d'être accompagnés, l'hébergement et les repas n'étant pas prévus.

La présence lors des 4 week-ends est obligatoire.

Le volume horaire de formation peut être « allégé » sur décision du Conseiller Technique et Sportif (CTS), dans la mesure où le candidat présente un profil donnant droit à des équivalences.

- **D'un stage pédagogique de 40 heures** au sein d'une structure d'accueil, académie, club, comité, sous la responsabilité d'un tuteur diplômé d'État.

Ce stage en situation se déroule en club et consiste à gérer un cycle de 12 séances (préparations, séances, bilans). Le tuteur du candidat et le président de la structure ou son représentant auront à valider l'action menée par le candidat durant ce stage pratique.

Ces 40 heures de stage pédagogique sont évaluées au travers de 3 outils :

- Le **livret de formation** : il est un outil de communication entre le candidat, la structure d'alternance et l'organisme de formation.
- Le **bilan des actions en structure** : il est l'attestation de la structure permettant la validation de l'épreuve M1-B, du module 1.
- Le **dossier de stage** : il est le document de synthèse du stage en structure. Simplement, nécessaire à la validation du diplôme d'animateur (donc seulement remis), il est soutenu pour le diplôme d'éducateur. Il doit être pragmatique et sera le résultat du temps que vous aurez passé à réfléchir et à expérimenter vos exercices lors des séances et à mener vos actions de formation et de communication pour votre structure.

Le candidat doit pouvoir présenter ces 3 outils, qu'il récupérera sur la plateforme en cliquant sur ce lien : <https://drive.google.com/drive/folders/1ntv1xbwbKsQrKIUrBLQH1iJnYdOi1T3t?usp=sharing>

Le livret doit être renseigné régulièrement. C'est l'outil de communication entre les différents acteurs (candidat, tuteur, formateurs, jurys). **Il doit obligatoirement être présenté aux jurys des certifications.**

6. Coût de la formation

Le coût de la formation prend en compte la rémunération des intervenants, leurs frais de déplacement, d'hébergement et de restauration.

Participation demandée au stagiaire **licencié en région Auvergne Rhône Alpes = 250 €**

Participation demandée au stagiaire **non licencié en région Auvergne Rhône Alpes = 350 €**

Règlement par chèque à l'ordre du Comité Régional Escrime Auvergne Rhône Alpes ou par virement bancaire.

7. Évaluation et certification

Le candidat animateur est évalué, au cours de sa formation, par un jury constitué et présidé par le CTS ou son représentant.

Les certifications des différents modules peuvent s'effectuer à l'issue des stages ou à la fin du cursus de formation. Le diplôme est délivré par l'IFFE, aux candidats qui auront validé l'ensemble des modules.

Les épreuves validées par un jury resteront valables pendant les deux années qui suivent, à compter de la date de certification.

8. Conditions d'exercice

L'animateur fédéral sabre laser peut exercer bénévolement dans un club avec la présence effective d'un titulaire d'un diplôme inscrit au RNCP.

L'animateur fédéral est bénévole. Il ne peut en aucun cas enseigner contre rémunération, conformément aux dispositions de l'article L212-1 du Code du Sport.

**FICHE D'INSCRIPTION
A LA FORMATION D'ANIMATEUR FEDERAL
SABRE LASER
Saison : 2020-2021**

NOM : Prénom :

Date de Naissance : / /

Adresse.....

Code Postal : Ville :

☎(Dom)..... (Port).....

E mail:

Club : N° de licence :

Intervention en club prévue le / / de h à h

**Acte de candidature à retourner impérativement
avant le jeudi 15 octobre 2020**

- 1) par mail à contact@escrime-auvergnerhônealpes.fr
- 2) par voie postale au Comité Régional Escrime Auvergne Rhône Alpes
180 boulevard de Charavignes - 38500 VOIRON

**accompagné d'un chèque à l'ordre du
Comité Régional Escrime AURA ou par virement bancaire**

Je soussigné(e) : M. Mme, Melle
sollicite mon inscription à la formation d'animateur fédéral sabre laser.

Date et signature du candidat

Avis du Maître d'Armes